

Nombre de membres	16
Membres présents	13
Pouvoirs	0
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20241009-DEL-2024-62-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 3 octobre 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-62

OBJET : ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

RÉALISATION DE ZOOMS SUR LES SITES ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE SUR LE TERRITOIRE MONTS ET BARRAGES - CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages porte une mission de structuration et de développement des activités de pleine nature.

Dans ce cadre, il collabore avec les acteurs du territoire œuvrant à l'animation des loisirs et des sports de pleine nature et au développement des pratiques. Il peut s'agir de clubs (de randonnée pédestre, de VTT, de canoë, de cyclo route, de running, etc.) ou de structures organisant des évènementiels outdoor.

Le PETR souhaite réaliser une série de zooms sur des lieux ou des événements de pleine nature emblématiques du territoire, en y associant systématiquement les acteurs de la pleine nature.

Cette démarche a plusieurs objectifs :

- Faire connaître les initiatives du territoire aux habitants,
- Développer l'attractivité du territoire,
- Donner à voir l'offre de pleine nature du territoire grâce à la parole des acteurs de terrain,
- Communiquer sur la contribution de ces acteurs au développement des pratiques des sports de nature,
- Faire le lien entre acteurs du territoire proposant une pratique similaire.

Monsieur le Président présente le cahier des charges qui précise :

1- L'objet de la commande

La réalisation de ces « zooms » consiste en la mise en forme d'un document constitué de photographies et de textes mettant en avant un site de pratique ou un événement incontournable des activités de pleine nature sur le territoire, en les associant à l'action des acteurs et particulièrement des associations et des clubs.

- la rédaction d'un texte présentant le site emblématique, l'évènement le cas échéant, l'acteur, l'offre proposée (formules, fréquence, etc.), etc. Le nombre de signes est à déterminer, l'idée étant que les deux photographies ajoutées au texte correspondent à un A4 environ.

- la réalisation de photographies de ces acteurs (individuels ou groupes) sous deux formes : en portrait « classique » et en « situation » sur un site de pratique emblématique pour l'acteur.

- la mise en forme des « zooms » qui comprend 2 photographies et un texte. Ce « portrait » doit pouvoir être utilisable sur le site du PETR et des communautés de communes à minima, par e-mail, sur les réseaux sociaux et sur la base de données SIRTAQUI.

2- Le rôle du PETR du Pays Monts et Barrages

3- Le rôle du prestataire

4- La forme de la réponse attendue (devis, méthodologie, calendrier de réalisation)

5- Les critères de sélection (prix, méthodologie et calendrier de réalisation)

Calendrier de la consultation :

- Lancement de la consultation : vendredi 10 janvier 2025
- Date limite de réception des offres : vendredi 31 janvier 2025
- Choix du prestataire : Bureau syndical du 5 février 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical valident, à l'unanimité, le cahier des charges présenté et décident de lancer la consultation.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

